

## COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 novembre 2023 à 20 h 30

Convocation du 14 novembre 2023

**Étaient présents** : Mathilde PLU, Laurent COCHONNEAU, Christian BARBEAU, Marie-Line REVEL, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Yves BOURGE, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Sébastien PIERRE

**Était absents excusés** : Alexis COME pouvoir à Marie-Line REVEL  
Sophie GIRARD pouvoir à Laura COUTABLE

**Étaient absents non excusés** : Anne-Sophie MAZE, Béatrice LEVASSEUR, Raphaëlle DUCHESNE, Christophe GALASSO

**Secrétaire de séance** : Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

---

### ORDRE DU JOUR :

- ❖ Point sur les travaux de l'école maternelle
- ❖ Délibérer sur les zones d'accélération dans la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables)
- ❖ Délibérer pour la numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits
- ❖ Décision modificative 04 : provision des créances douteuses
- ❖ Distribution des sacs noir
- ❖ Point sur la commune nouvelle
- ❖ Décisions prises par délégations
- ❖ Points sur les commissions.
- ❖ Questions diverses.

---

Le registre circule pour les signatures, aucune modification.

#### ❖ Point sur les travaux de l'école maternelle

Mathilde PLU informe les élus du suivi des travaux réalisés ou à réaliser.

Suite aux intempéries les plafonds de 3 salles de l'école maternelle Roland DERET se sont effondrés.

L'assureur nous a demandé de couper l'électricité et de ne toucher à rien jusqu'au passage de l'expert. Les classes ont donc été déplacées au sein de l'école élémentaire Roland DERET.

L'expert est passé et selon les consignes qu'il nous a donné nous avons refait les plafonds et les travaux sur la toiture seront réalisés aux beaux jours. L'école a été ouverte ce jour.

Les enfants ont repris les cours en toute sécurité au sein de l'école maternelle.

❖ **Délibérer sur les zones d'accélération dans la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables)**

Madame La Maire rappelle que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables (ZAENR).

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisée en dehors de ces zones mais ces derniers plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans cet objectif, l'Etat a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Madame La Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à dispositions des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la loi APER afin de respecter les échéances réglementaires.

Madame La Maire précise également que ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la loi APER, il revient donc au conseil municipal de définir ces modalités.

Ainsi, il est proposé de mettre en place la concertation suivante :

Le dossier d'information sur les propositions de ZAENR est disponible en Mairie du **24/11/2023 au 09/12/2023** inclus, aux horaires d'ouverture au public, afin de formuler les remarques et observations par écrit.

Les remarques et observations reçues par courriel sur cette même période à l'adresse [mairie@stgervaisenbelin.fr](mailto:mairie@stgervaisenbelin.fr) seront également consignées dans le cadre de la concertation.

Madame La Maire propose de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

**Solaire photovoltaïque sur bâtiment :**

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe

**Solaire photovoltaïque au sol dont ombrières sur parking :**

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe

**Réseau de chaleur :**

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe

**Cas particulier des exploitations :**

**Solaire photovoltaïque au sol et toitures :**

La zone d'accélération comprendrait les parcelles dépendantes de l'exploitation agricole dans un rayon de 200 mètres autour du siège de ladite exploitation. Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe.

**Méthanisation :**

La zone d'accélération comprendrait les parcelles dépendantes de l'exploitation agricole dans un rayon de 200 mètres autour du siège de ladite exploitation. Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe.

Précision : concernant l'éolien, le portail cartographique indique que le territoire de Saint Gervais en Belin est en zone réhibitoire (éolien réglementairement interdit).

Après échanges, le conseil municipal :

-Arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération,

-Arrête les modalités de concertation précisées ci-dessus, précise que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du conseil municipal et transmise au référent préfectoral.

Vote pour 12

❖ **Délibérer pour la numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits**

Madame la maire fait part au conseil municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, elle propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

Décide de procéder au changement des noms de lieux-dits et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,

Charge madame la maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons, Charge madame la maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,

Charge à madame la maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Num Voie	Extension voie	Libellé voie	ID parcelle
76	C	Route de Fromenteau	AM 192
16	BIS	Route des Bois	A 1956
Non numéroté relais de chasse		Le Gué Roger	B 67

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 12

Les personnes concernées par les changements d'adresses recevront la délibération et un courrier.

#### ❖ Décision modificative 4

Madame la maire présente deux décisions modificatives :

Décision modificative 04

Fonctionnement

681	+	782
65315	-	782

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative 4.

Vote pour 12

#### ❖ Distribution des sacs noir

Christian BARBEAU explique aux membres du conseil municipal que pour l'année 2024 la distribution des sacs poubelles se fera du 6 janvier au 13 janvier 2024 tous les jours de la semaine. Cette distribution sera commune dans le cadre du projet de territoire des deux communes.

Les sacs noirs ne seront pas distribués en dehors de cette semaine.

Il y a des créneaux libres afin que les élus participent à cette distribution. Le devoir des conseillers est de participer aux actions menées par la commune.

#### ❖ Point sur la commune nouvelle

Mme la maire informe les membres du conseil municipal que les responsables des 3 sites administratifs ont été reçus par les deux maires pour leur expliquer la démarche choisit par les deux bureaux.

La société KPMG a été retenue pour mener l'étude, elle commence en janvier 2024 et le compte rendu sera transmis en mai 2024.

Le but est de les accompagner dans la fusion des trois administrations.

Le SIVOM a commencé à rechercher les documents.

#### ❖ Décisions prises par délégations

.Aucune

#### ❖ Points sur les commissions

##### Commission urbanisme

Jean-Yves BOURGE informe les membres du conseil que les travaux ont commencé pour la tranche 2 du lotissement de l'Audionnière.

Laura COUTABLE explique qu'elle a rencontré l'architecte qui est venu pour analyser le sol et les murs du bâtiment 10 rue du Maine.

##### CCAS : Claudine BIZOT

Elle rappelle que la collecte annuelle se déroulera les 24, 25 et 26 novembre prochain.

Commission fêtes et cérémonies : Marie-Line REVEL

Elle rappelle que le téléthon débutera à compter du 1<sup>er</sup> décembre avec le club de tennis de table. Ensuite différentes actions vont se dérouler comme par exemple la vente de matériel sportif.

❖ **Questions diverses**

Aucune.

Prochaine réunion :

Conseil municipal le 18 décembre 2023

Levée du conseil à 22 h 30

La Secrétaire de séance,  
Claudine BIZOT

La Maire,  
Mathilde PLU